

Subvention pour la production d'une offre nouvelle et pour la rénovation



Communauté de Communes Challans-Gois Communauté

Mathilde BONNISSENT

Service Habitat, Observatoire
16 rue du Parc de Pont Habert
85300 SALLERTAINE
02 51 93 56 73
habitat@challansgois.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le PLH 2020-2025 prévoit la mise en place de subventions. Cette subvention a fait l'objet d'une délibération le 17/12/2020

TYPE D'AIDE

Subvention/prime.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Communauté de communes Challans-Gois Communauté

TYPE DE BENEFICIAIRES

- Bailleurs sociaux ;
- Organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L.365-2 du CCH ;
- Communes.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Obtention de l'agrément du délégataire des aides à la pierre
- Opérations en maîtrise d'ouvrage directe ou VEFA (+ conditions spécifiques suivant le type d'aides).
- Inscription d'au minimum 30% de PLAI pour chaque opération.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGES

- **Aides à la construction d'une offre nouvelle :**
 - PLAI = 2 000 €
 - PLUS = 1 500 €
 - Si T1 ou T2 = 1000 €
- **Aides à la rénovation :**
 - Rénovation énergétique = 2 500 € / logement ;

ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'ANNEE EN COURS

Le budget inscrit au PLH prévoit une enveloppe annuelle totale de 237 500€, qui se décompose comme suit :

- 212 500 € pour la construction de LLS
- 25 000 € pour la rénovation énergétique ou l'adaptation

OBSERVATIONS

274 LLS financés pour un montant de 565 000 €

